

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**

**République Française**  
**Département de**  
**Loire-Atlantique**  
**Commune de Rougé**

En application de l'article  
L.2121-25 du C.G.C.T. un  
extrait de la présente décision  
a été affiché à la porte de la  
mairie le : **17 juin 2020**

Nombre de conseillers  
Afférents au conseil  
municipal : 19  
En exercice : 19  
Présents : 19

L'an deux mille vingt, le seize du mois de juin à vingt heures zéro minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Rougé, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUCLOS, Maire.

Cette réunion s'est tenue exceptionnellement à l'Espace Herminette, Route de Saint-Joseph, en raison du respect des mesures sanitaires, notamment de distanciation, imposées par l'épidémie de Coronavirus.

Monsieur le Préfet a été avisé par message électronique le 10 juin 2020 de ce lieu de réunion. Il a été acquis réception de ce message par la préfecture de Nantes le même jour.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté à l'Espace Herminette a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures des mesures sanitaires, notamment de distanciation, citées ci-dessus.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 mai 2020  
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. DUCLOS Jean-Michel, Maire, Mme COMMUNAL Nicole, M. GRANDIERE Patrick, Mme MICHAUX Isabelle, M.GAUTIER Christian, Mme FIDON Anne-Cécile, Adjoint, Mme RETAILLEAU Danielle, Mme DAVID Jacqueline, M. BARON Yannick, M. PALIERNE Yves, M. BURET Benoît, Mme CIVET Sonia, M. HOCHART Ludovic, M. THOMEROT Jérôme, Mme LEGENTILHOMME Léa, M. BOURGIN André, Mme LE HECHO Catherine, M. EVIN Anthony, Mme FATIEN Elodie

Absents : Néant

**Secrétaire de séance** : En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le secrétaire de séance. A l'unanimité, ils désignent pour cette fonction M. BARON Yannick.

6- (N° complet DEL 20-26) OBJET : PARTICIPATION AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :  
Nomenclature des actes : 5.3.6 autres

**6- (N° complet DEL 20-26) OBJET : PARTICIPATION AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

Nomenclature des actes : 5.3.6 autres

Monsieur le Maire informe que la composition des commissions thématiques de la communauté de communes sera arrêtée au 24 juin prochain.

Le conseil municipal est invité à désigner les conseillers communautaires et les conseillers municipaux qui souhaitent siéger dans les commissions de leur choix.

Monsieur le Maire communique la liste de ces commissions :

1. Environnement
2. Culture
3. Agriculture et Foirail
4. Prévention et gestion des déchets
5. Marchés publics et travaux
6. Finances - Economie - Emploi - Formation - Chambres consulaires
7. Personnel - Administration générale – Mutualisation
8. Solidarité
9. Santé
10. Sports et Loisirs
11. Mobilité
12. Petite enfance et jeunesse
13. Equilibre et développement du territoire (Habitat - Urbanisme)
14. Tourisme et communication

Monsieur le Maire les conseillers intéressés à faire leur choix.

Il apparaît après recensement de ces choix la proposition de désignation suivante :

1. Environnement : Mme Isabelle MICHAUX
2. Culture : Mme Elodie FATIEN, Mme Nicole COMMUNAL, M. Yves PALIERNE
3. Agriculture et Foirail : M. Patrick GRANDIERE
4. Prévention et gestion des déchets : Mme Isabelle MICHAUX
5. Marchés publics et travaux
6. Finances - Economie - Emploi - Formation - Chambres consulaires
7. Personnel - Administration générale – Mutualisation : Mme Catherine LE HECHO
8. Solidarité : Mme Sonia CIVET, Mme Nicole COMMUNAL, Mme Jacqueline DAVID
9. Santé : Mme Catherine LE HECHO, M. Anthony EVIN, Mme Jacqueline DAVID
10. Sports et Loisirs : M. André BOURGIN,
11. Mobilité
12. Petite enfance et jeunesse : Mme Anne-Cécile FIDON
13. Equilibre et développement du territoire (Habitat - Urbanisme) : M. Christian GAUTIER
14. Tourisme et communication : M. Yves PALIERNE

Monsieur le Maire propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L.2121-21 du C.G.C.T. selon laquelle le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention :

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des conseillers communautaires et conseillers municipaux qui participeront.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés sans abstention :

**DESIGNE** pour la participation des conseillers aux commissions thématiques de la communauté de communes, la liste telle qu'établie ci-dessus pour les points 1 à 14.

Ainsi délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Rougé le 17 juin 2020

Le Maire,

Jean-Michel DUCLOS

